

Interdiction d'utilisation de la fonctionnalité « Inscription vocale et faciale »  
de l'application Microsoft Teams

<b>Statut</b>	En vigueur
<b>Diffusion</b>	Non restreinte
<b>No de référence</b>	IA-RI-2025-002-OP
<b>Organismes visés</b>	Organismes publics
<b>Indication formulée par</b>	Dirigeant principal de l'information
<b>Référence légale</b>	LGRI (chapitre G-1.03), art. 7
<b>Date de formulation</b>	2025-07-18
<b>Date d'entrée en vigueur</b>	2025-07-18
<b>Dernière mise à jour</b>	S. O.
<b>Expiration</b>	Indéterminée

## SECTION I DISPOSITIONS INTRODUCTIVES

1. La présente indication d'application prévoit une interdiction d'utilisation de la fonctionnalité « Inscription vocale et faciale » de l'application Microsoft Teams, permettant de créer un profil de voix et de visage.

Elle vise à assurer la protection des données numériques gouvernementales ayant des caractéristiques biométriques ou contenant des mesures biométriques ainsi que la vie privée des membres du personnel des organismes publics qui utilisent l'application Microsoft Teams dans le cadre de leurs fonctions.

2. La présente indication d'application s'applique aux organismes publics visés à l'article 2 de la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement (chapitre G-1.03, « Loi »).

## SECTION II INTERDICTION D'UTILISATION DE LA FONCTIONNALITÉ « INSCRIPTION VOCALE ET FACIALE » DE L'APPLICATION MICROSOFT TEAMS

3. Un organisme public ne peut utiliser la fonctionnalité « Inscription vocale et faciale » de l'application Microsoft Teams, permettant de créer un profil de voix et de visage. Une telle interdiction est applicable pour l'ensemble des membres de son personnel.

Pour ce faire, un tel organisme doit bloquer cette fonctionnalité et configurer adéquatement les paramètres liés à cette fonctionnalité.

4. Un organisme public doit sans délai désactiver la fonctionnalité visée à l'article 3 advenant que cette dernière soit, le 18 juillet 2025, utilisée ou active par défaut.

Indications d'application liées (s'il y a lieu) : S. O.

Mots-clés : caractéristiques biométriques | mesures biométriques | profil de voix et de visage | vie privée | Microsoft Teams

Date : 2025-07-18

ORIGINAL SIGNÉ

M. Stéphane Le Bouyonnec  
Sous-ministre et dirigeant principal de l'information